

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 95

présenté par

Mme Boistard, M. Blein, M. Goldberg, Mme Maquet, M. Bies, M. Gille, M. Baert,
Mme Hélène Geoffroy, M. Hammadi, M. Liebgott, M. Mallé, M. Montaugé, M. Goua, M. Hanotin,
M. Germain, Mme Françoise Dumas, M. Assaf, M. Destans, Mme Descamps-Crosnier et les
membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

À l'alinéa 23, après le mot :

« relogement »,

insérer les mots :

« , aux actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport remis le 24 octobre dernier par Pascal Blanchard au ministre délégué à la ville, recommande de « soutenir les actions relatives aux enjeux d'histoire et de mémoire, en lien avec les populations des territoires de la Politique de la ville, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, notamment ceux incluant un projet de renouvellement urbain ».

Cet amendement vise donc à inscrire clairement les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers dans la liste des opérations bénéficiant d'un concours financier de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.